



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense et usage

Question écrite n° 24921

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur les éléments contenus dans le dernier rapport de l'observatoire national de la langue française. En effet, il apparaît que la pratique de notre langue est de moins en moins usitée au Tchad. Aussi, souhaiterait-elle connaître les intentions du Gouvernement afin de permettre la pérennité de l'usage de notre langue dans ce pays.

Texte de la réponse

Pays enclavé, jonction entre l'Afrique de l'Ouest francophone et l'Afrique centrale, le Tchad souffre d'une communication limitée avec ses voisins francophones et a choisi en 1979 de se doter de deux langues officielles, le français et l'arabe. Si le français, traditionnellement langue des élites, demeure langue de l'administration et de la vie économique du secteur formel, l'arabe littéraire progresse, soutenu financièrement par les pays du Golfe et l'Égypte. L'arabe dialectal sert de langue véhiculaire dans une bonne partie d'un pays qui compte environ 140 langues nationales. Dans un système éducatif qui, de fait, juxtapose un système en français et un système en arabe, la France fait de l'appui à l'éducation et à la formation en français, y compris de type professionnelle, la priorité. A ce titre, elle soutient le réseau de coopération linguistique et éducative constitué par les cinq Centres d'apprentissage de la langue française (CALF) des villes de Abéché, Adré, Moundou, N'Djaména et Sarh, par une subvention de fonctionnement, la mise à disposition de trois personnels expatriés (2 VI et 1 ETI), la formation des directeurs locaux des centres (bourses, formations, etc). Ces structures, présidées par le ministre de l'éducation, ont permis de former plus de 22 000 élèves depuis 2004 et assurent la formation continue, linguistique et pédagogique des enseignants du secondaire. Un projet de développement de ces CALF, cofinancé par la Délégation de l'Union européenne, se déclinant en trois actions (construction-équipement-formation), est en cours de réalisation. Le renforcement de l'environnement francophone est quant à lui assuré par la mise en oeuvre d'un Fonds social de développement (FSD), orienté sur la jeunesse et l'accès aux médias (radios communautaires), le lycée Montaigne qui scolarise 630 élèves (dont la moitié de nationaux) et l'Institut Français.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24921

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Francophonie

Ministère attributaire : Francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4352

Réponse publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4273